



## Arreter contrat karis formation

Par **jesse88230**, le **09/03/2017 à 16:00**

Bonjour,  
Voilà je suis inscrite chez Karis Formation depuis maintenant 5 mois,  
Mon homme n'ayant plus de travail et ne touchant même pas de chômage je me retrouve à payer seul loyer etc.  
J'ai donc décidé d'arrêter ma formation car je n'est plus les moyens de payer, hors on me réponds que je doit payer 1000 euros pour pouvoir l'arrêter!!  
Mais je n'ai pas du tout les moyens et avec tout ce que j'ai lue je m'inquiète fortement pour la suite des événements.  
Des amis m'ont parlé de la loi Chatel ou Hamon pour m'aider mais cela va-t-il réellement m'aider et existe-t-il des recours autres pour pouvoir l'arrêter sans payer?? et des personnes ont-elles réussi à sortir de là?  
En vous remerciant d'avance pour votre aide

Par **jesse88230**, le **09/03/2017 à 19:58**

Je me suis rendu compte que je n'avais ni reçu le contrat de formation en deux exemplaires ni le contrat de crédit à la consommation,  
Par contre je ne me souviens plus de comment j'ai signé le contrat mais je me souviens que beaucoup de démarches étaient faites sur internet.  
Le fait de ne pas avoir ses dossiers peuvent-ils m'aider dans ma lettre de résiliation?  
Je vous en supplie aidez-moi ..